

## Règlement Interclub – Tennis Club Vernier

### Préambule

Ce règlement vise à définir les principes et responsabilités régissant la participation aux compétitions Interclubs sous l'égide de SwissTennis. Il s'applique à tous les membres inscrits dans les équipes Interclubs du Tennis Club Vernier.

### 1. Hiérarchie et prise de décision

#### 1.1 Structure hiérarchique

L'organisation des Interclubs repose sur la hiérarchie suivante :

- **Assemblée générale (AG)** : Organe décisionnel suprême du club.
- **Comité du club** : Garant de la mise en œuvre des décisions de l'AG.
- **Responsable Interclub (RI)** : Coordonne les activités des Interclubs, sous la supervision du comité.
- **Capitaines d'équipe** : Intermédiaires directs entre les joueurs et le club.
- **Joueurs** : Membres actifs des équipes Interclubs.

#### 1.2 Responsable Interclub (RI)

Le Responsable Interclub, validé par le comité, a le pouvoir décisionnel concernant :

- La **gestion des équipes**, en fonction des besoins et des ressources du club.

#### 1.3 Consultation avec les capitaines

Les décisions du RI doivent être prises en **concertation avec les capitaines**, qui sont les représentants des équipes, afin de garantir une organisation équitable et transparente.

### 2. Responsabilités des capitaines

#### 2.1 Comportement des équipes

Les capitaines sont responsables de maintenir un **comportement exemplaire** au sein de leur équipe, en veillant notamment à :

- Assurer que tous les joueurs soient en règle avec leur **paiement de cotisations au club** ainsi que des autres frais facturés par le club (tenues, repas, ...).
- Encourager l'**assiduité** aux entraînements et aux matchs. Le fait de ne pas s'entraîner avec l'équipe, de ne pas s'entraîner en privé et de ne pas faire de match peut constituer un motif de changement dans les effectifs.
- Promouvoir un esprit sportif et une attitude respectueuse envers les adversaires, les officiels, et les coéquipiers.

#### 2.2 Rôle du capitaine

- Le capitaine doit transmettre au RI les **listes d'effectifs** et signaler tout changement ou problème au sein de l'équipe avant le 31 décembre pour la saison suivante. Le calendrier des IC sort à l'automne. Vérifier en début d'année son contingent pour la facturation. En cas de sous-effectif, voir avec le RI si des joueurs sont en liste d'attente. Si d'autres joueurs veulent intégrer l'équipe, voir avec le RI pour validation.

**Aucun joueur ne peut être ajouté à une équipe sans l'accord préalable du Responsable Interclub.**

Le RI gère une **liste officielle de joueurs en attente**. Toute nouvelle intégration doit respecter cet ordre, garantissant transparence et équité pour éviter tout passe-droit.

- -Quand le planning des rencontres sort (mars), voir avec son équipe quand ils préfèrent jouer pour les rencontres à domicile (samedi ou dimanche, 9h ou 14h). Le RI décide de quelle équipe joue où et quand selon les desideratas de tous.
- -Participer aux réunions d'avant et d'après saison ou se faire représenter
- -S'assurer que l'équipe est suffisamment complète pour chaque rencontre. En cas de besoin d'un remplaçant, voir avec le RI ou selon avec le groupe whatsapp des capitaines.
- -En cas de temps incertains ou de mauvais temps, contacter le capitaine adverse pour connaître l'organisation.
- -S'occuper de récupérer les balles et l'eau pour les rencontres à domicile (tout est préparé au bureau dès le mercredi de la semaine de la rencontre).
- -S'occuper de la feuille de match lors des rencontres.
- -S'occuper de l'organisation des repas à domiciles avec le restaurateur. 16 joueurs maximum pour toutes les équipes. En cas de dépassement, les repas supplémentaires sont à la charge de l'équipe.
- -Annuler les réservations des terrains auprès du restaurant si l'équipe est la dernière à jouer dans la journée.
- -Entrer les résultats de la rencontre à domicile dans swisstennis avant le lundi 12h.
- -Informé le RI du nombre de joueur présents lors des rencontres hors canton pour obtenir la subvention de la ville, surtout si des joueurs étaient remplaçants et ne figuraient pas sur la feuille de match.
- -En cas de besoin, d'aide ou autre, appeler le RI.

### 2.3 Disponibilité et calendrier

Le capitaine veille à ce que les joueurs soient disponibles pour les matchs selon le calendrier établi et s'assure qu'ils soient informés des modifications ou des règles propres à la compétition.

### 3. Droits et devoirs des joueurs

### 3.1 Engagement et respect

Chaque joueur participant aux Interclubs s'engage à respecter les règles établies par le club et SwissTennis.

- Il doit **s'acquitter des cotisations** avant le début de la saison.
- Il est attendu un **engagement sérieux** aux entraînements et aux compétitions.

### 3.2 Obligations sportives et disciplinaires

Les joueurs doivent adopter un comportement respectueux et exemplaire en toutes circonstances. Tout manquement pourra entraîner une **exclusion temporaire ou définitive** des compétitions Interclubs, sur décision conjointe du RI et du comité.

## 4. Cas particuliers et litiges

### 4.1 Arbitrage des décisions

En cas de désaccord ou de litige, la décision finale revient au **Responsable Interclub et du comité**.

### 4.2 Révisions ou exceptions

Toute demande de révision d'une décision ou de dérogation au règlement doit être soumise par écrit au RI, qui en discutera avec le comité.

## 5. Adoption et modifications

Ce règlement a été adopté par le comité du Tennis Club Vernier en date du 1<sup>er</sup> janvier 2025.